

Vente de logement

Et si vous deveniez propriétaire !

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PROPRIÉTAIRE ?

Nous vous accompagnons dans votre projet de vie d'accession à la propriété.

Chaque année, Vosgelis met en vente une partie des logements appartenant à son patrimoine

JE SOUHAITE ACHETER UN LOGEMENT VOSGELIS.

En qualité de locataire, vous êtes prioritaire pour vous porter acquéreur d'un logement Vosgelis pendant une période de 2 mois à partir de sa date de mise en vente.

Passé ce délai la vente sera ouverte à tout acquéreur particulier.

Vosgelis se charge de réaliser l'ensemble des diagnostics techniques : loi Carrez, DPE, gaz, électricité, amiante, plomb...

Votre interlocuteur Vosgelis ne touche aucune commission.

JE SUIS LOCATAIRE, JE SOUHAITE ACHETER LE LOGEMENT VOSGELIS QUE J'OCCUPE...

C'est possible si votre logement fait partie du programme de vente de Vosgelis !

En tant que locataire signataire du bail vous êtes le seul candidat possible à l'achat du logement que vous occupez ainsi que vos descendants et ascendants (voir conditions des plafonds de ressources).

Faites-vous connaître auprès de notre interlocuteur du service vente, il vous alertera dès qu'une opportunité d'achat se présentera !

13

“ Vous bénéficiez d'un prix attractif et d'un logement qui a été très bien entretenu depuis sa construction. ”

INFO !

Le produit des ventes réalisées est utilisé par Vosgelis pour construire de nouveaux logements ou sert à réhabiliter le patrimoine existant.

Pascale DISPOT – Directeur des ventes
03 29 82 69 87